

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), le présent descriptif du programme de rachat d'actions a pour objet d'indiquer les objectifs et les modalités du programme de rachat par la Société CMT MEDICAL TECHNOLOGIES (la « Société ») de ses propres actions autorisé par le Conseil d'Administration de la Société le 6 Juin 2007.

1. Date du Conseil d'Administration de la Société autorisant le programme de rachat d'actions

Le 6 Juin 2007.

2. Nombre de titres et part du capital détenus directement et indirectement par la Société

A la date du 25 Avril 2007, la Société détient 75 323 titres de ses actions selon la répartition suivante :

- 59 913 Titres sont affectés au compte de société dans le cadre du programme de rachat
- le solde de 15 410 titres à l'animation du cours dans le cadre du contrat de liquidité

3. Répartition par objectifs des titres détenus par la Société au jour de la publication du descriptif du programme de rachat

La réalisation d'opérations de vente ou d'achat dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers 15.410 actions

L'allocation d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société CMT et notamment dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi ou (iii) de tout plan d'options d'achat d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux 59.913 actions

La conservation des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;

L'annulation d'actions

La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers

TOTAL 75.323 actions

4. Objectif du programme de rachat d'actions

- La réalisation d'opérations de vente ou d'achat dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

5. Part maximale du capital, nombre maximal, prix minimum d'achat et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir

La Société aura la faculté d'acquérir des actions à un prix d'achat maximum de 12 euros du prix des actions offertes au public, dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché Eurolist d'EURONEXT PARIS, représentant un montant maximal de 3.768.276 Euros.

Le nombre maximal arrondi de titres dont le rachat est autorisé à la date du présent communiqué est de 314.023 actions représentant 8,5% du capital de la Société, nombre obtenu en procédant au calcul suivant :

- nombre total d'actions de la Société : 3.893.462 actions ;
- 10% du nombre total d'actions de la Société : 389.346 actions ;
- Nombre total d'actions auto-détenues à la date du présent communiqué : 75.323 actions ;
- Nombre maximal de titres dont le rachat est autorisé : $389.346 - 75.323 = 314.023$ actions.

Nature des titres rachetés : Actions ordinaires, cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment C – valeurs étrangères)

Libellé : CMT MEDICAL TECHNOLOGIES

Mnémonique : CMD

Code ISIN : IL0010832298

6. Durée du programme de rachat

Le programme pourra être mis en œuvre à compter de la date de publication du présent communiqué et ce, durant dix-huit mois, soit au plus tard, le 6 Décembre 2008.

7. Opérations effectuées par voie d'acquisition, de cession ou de transfert dans le cadre du précédent programme de rachat

	Flux bruts cumulés pour la période du 20 octobre 2005 au 20 avril 2007	
	Achats	Ventes/Transferts
Nombre de titres	404.773	228.355 titres / 500.899 titres
Echéance maximale moyenne		
Cours moyen de la transaction en Euros	9,3804	9,1196
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant
Montant en Euros	3.796.937,80	2.082.515,46